Capital social : .	Euros
Siège social :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
RCS:	•••••
	ι έτι σέντέρ (1 Ε ορραγία) Το πορικά (1 Ε ορραγία)
PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU	
D 0	••••••
L'an	
le	
àh	
Les Associés de la Société SC , So	ciété Civile Immobilière, se sont réunis auprès de
l'habitation du Gérant, Rue	, en Assemblée Générale Ordinaire.
T	
La convocation a été régulièrement effectuée par la	gerance.
Sont présents :	
- M, en qualité de C	i Gérant :
	,
	urrence de parts sociales en pleine propriété et
parts sociales en nue-propriété seuleme	ent;
- M.lle à concur	rence de parts sociales en pleine propriété et .
parts sociales en nue-propriété seulement	
	rence de 34 parts sociales en pleine propriété et
parts sociales en usufruit seulement;	
- M.lle , à concurren	ce de parts sociales en pleine propriété ;
- White, a concurrent	ce de parts sociales en pieme propriete,
Soit au total parts sociales représentants l'ens	semble des parts sociales.
_	
M , préside la séance	en qualité de Gérant
, preside la seullee	1

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SC
Société Civile Immobilière

- 1. Démission d'un co-Gérant ;
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adresses aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Monsieur expose aux associés que pour des raisons personnelles il ne peut plu exercer désormais les fonctions de co-Gérant de la Société. Il présente donc sa démission à l
collectivité des associés.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant plus la parole, le Président, après que tous les associés ses soient exprimés su les points ci-dessus, déclare la discussion close et met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordr
du jour :
Première résolution
L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur

Elle précise que quitus lui est donné ce jour.

Madame reste donc seule Gérante.

Cette résolution est adoptée à <u>l'unanimité</u>.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procèsverbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à <u>l'unanimité</u>.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.
, le
Fait en trois exemplaires
Le Président de l'Assemblée
$M.\ldots$
550